

PREVENTION DE LA
CIRCONCISION
FÉMININE

service de la santé des jeunes



MES PARENTS DISENT « NON »

Cette brochure est destinée aux parents originaires d'un pays où est pratiquée la circoncision féminine.



Cette brochure contient des informations sur la circoncision féminine.

Le Service de la santé des jeunes (*Jeugdgezondheidszorg*), constitué d'un centre de protection maternelle et infantile (*consultatiebureau*) et de médecins scolaires, veille à la santé et à la sécurité de tous les enfants de 0 à 19 ans aux Pays-Bas. Nous suivons la croissance de votre enfant et faisons des vaccinations. Nous parlons de la progression de votre enfant à l'école et à la maison et de la façon dont il se développe. Un des sujets que nous abordons également est la circoncision féminine. Celle-ci entraîne un certain nombre de risques pour la santé. Nous avons rédigé cette brochure pour vous informer de ces risques.

Déclaration contre la circoncision féminine

Certains parents, en ne voulant pas faire exciser leur fille, s'opposent à la volonté de leur famille. Ils éprouvent des difficultés à dire « non » à leur famille. Pour soutenir ces parents, l'Etat a rédigé un document. Il s'agit de la « Déclaration contre la circoncision féminine ». Celle-ci reconnaît que la circoncision féminine représente un risque pour la santé. Elle indique également que la pratique est interdite aux Pays-Bas et que les parents s'exposent à des problèmes s'ils font exciser leur fille. Il s'agit d'une attestation qui doit être montrée à la famille. La « Déclaration contre la circoncision féminine » existe en sept langues : français, néerlandais, anglais, arabe, somali, amharique et tigrigna. Vous pouvez obtenir cette déclaration gratuitement auprès du *Jeugdgezondheidszorg* (le centre de protection maternelle et infantile (*consultatiebureau*) ou le service municipal médical (GGD)).

Où trouver plus d'informations ?

Vous trouverez plus d'informations sur les sites suivants :

www.tegenvrouwenbesnijdenis.nl

www.meisjesbesnijdenis.nl (vous y trouverez également la fatwa en plusieurs langues)

Besoin d'en parler ?

Si vous souhaitez parler avec quelqu'un de la circoncision féminine, vous pouvez vous adresser aux instances suivantes :

- *Jeugdgezondheidszorg* (centre de protection maternelle et infantile (*consultatiebureau*) ou le service municipal médical (GGD))
- FSAN, le mardi, mercredi et jeudi de 11 à 16 heures au numéro +31 (0)20-486 16 28 ou par e-mail : info@tegenvrouwenbesnijdenis.nl
- le numéro d'information et d'écoute de Pharos.

Cette ligne est ouverte le mardi et le jeudi de 10 à 14 heures au numéro +31 (0)30-234 98 00. Demandez la ligne d'information et d'écoute (*informatie- en advieslijn*)

Vous pouvez également envoyer un courrier électronique à :

focalpointmeisjesbesnijdenis@pharos.nl

- une personne de confiance dans votre région. Vous trouverez plus d'informations à ce sujet auprès de la FSAN.

Législation

Pays-Bas

Aux Pays-Bas, toutes les formes de circoncision féminine sont interdites. La circoncision féminine est passible d'une peine pouvant aller jusqu'à 12 ans d'emprisonnement ou 76 000 euros. Une peine encore plus élevée peut être prononcée si un parent a pratiqué lui-même l'excision, ou s'il a donné l'ordre à quelqu'un de la pratiquer. Les parents qui font exciser leur fille à l'étranger peuvent être punis aux Pays-Bas.

Ceci vaut pour toutes les personnes qui résident aux Pays-Bas, même sans permis de séjour. Les parents condamnés pour avoir excisé ou avoir fait exciser leur fille et n'ayant pas de passeport néerlandais courent le risque de ne plus pouvoir séjourner aux Pays-Bas.

Jusqu'à l'âge de 38 ans, une femme peut déposer plainte à la police pour circoncision féminine.

Afrique

Le protocole de Maputo entré en vigueur en 2005 décrit les droits des femmes en Afrique. Défini par l'Union africaine, il confirme l'égalité entre hommes et femmes. Il condamne la violence à l'encontre des femmes et toutes les pratiques présentant des risques pour leur santé et rejette explicitement la circoncision féminine. Beaucoup de pays ont déjà accepté ce protocole, mais pas tous.

Protocole à la charte africaine des droits de l'homme et des peuples relatif aux droits des femmes en Afrique

Article 5b concernant l'interdiction de pratiques néfastes

Les Etats interdisent et condamnent toutes les formes de pratiques néfastes qui affectent négativement les droits humains des femmes et qui sont contraires aux normes internationales. Les Etats prennent toutes les mesures législatives et autres mesures afin d'éradiquer ces pratiques, et notamment :

b) interdire par des mesures législatives assorties de sanctions, toutes formes de mutilation génitale féminine, la scarification, la médicalisation et la para-médicalisation des mutilations génitales féminines et toutes les autres pratiques néfastes.

Qu'est-ce que la circoncision féminine ?

La circoncision féminine est une intervention au niveau des organes génitaux de la jeune fille pour laquelle il n'existe pas de nécessité médicale. L'Organisation mondiale de la santé (OMS) distingue plusieurs formes de circoncision féminine :

- Type 1 Le prépuce (ou une partie du prépuce) du clitoris ou tout le clitoris font l'objet d'une ablation. C'est ce que l'on appelle une « clitoridectomie ».
- Type 2 Le clitoris et les petites lèvres font l'objet d'une ablation totale ou partielle. Parfois, les grandes lèvres sont également enlevées. C'est ce que l'on appelle également une « excision ».
- Type 3 Les petites lèvres ainsi que, parfois, les grandes lèvres font l'objet d'une ablation. Le clitoris est souvent également enlevé. La peau est ensuite repositionnée et une petite ouverture est laissée. C'est ce que l'on appelle l'infibulation, ou circoncision pharaonique.
- Type 4 Cette catégorie regroupe toutes les interventions néfastes au niveau des organes génitaux féminins qui n'ont pas de raison médicale. Par exemple : piquer, percer, racler et cautériser.

La forme pratiquée dépend de la tradition. L'âge auquel la jeune fille est excisée diffère également d'un pays à l'autre, mais intervient généralement avant les premières règles.

Chiffres et religions

Dans quels pays ?

Cent à cent quarante millions de jeunes filles et de femmes dans le monde sont excisées, soit 3,5 % de toutes les femmes du monde. La majeure partie des femmes dans le monde n'est donc pas excisée (96,5 %).

La circoncision féminine est pratiquée dans 28 pays africains, au Yémen et au Kurdistan irakien. Elle est également pratiquée dans certains autres pays, comme par exemple en Europe, en Amérique et en Australie. Il s'agit généralement de réfugiés et d'immigrés qui ont emporté avec eux leurs traditions.

La circoncision féminine et la religion

La circoncision féminine est pratiquée aussi bien chez les musulmans que chez les chrétiens et diverses populations polythéistes. Pour autant, beaucoup de pays chrétiens et islamiques ne connaissent pas la circoncision féminine, comme le Maroc et l'Iran (pays islamiques), et la Namibie et l'Angola (pays chrétiens). La circoncision féminine n'est mentionnée ni dans la Bible, ni dans le Coran.

En 2006, des autorités religieuses musulmanes ont promulgué une fatwa interdisant la circoncision féminine. Un des principaux arguments était que les musulmans doivent préserver l'intégrité du corps humain et qu'ils ne peuvent donc pas mutiler le corps de la femme.

On dit ...

... que la circoncision de jeunes filles est bénéfique pour leur fertilité.

... que le bébé peut mourir pendant l'accouchement si la tête entre en contact avec le clitoris.

... qu'il faut respecter les coutumes et les traditions.

En fait ...

... la circoncision de jeunes filles n'a pas d'effet bénéfique sur leur fertilité. La circoncision féminine peut justement occasionner des infections susceptibles de menacer la fertilité de la femme. L'accouchement peut être plus difficile et causer la mort du bébé ou de la mère.

... des millions de femmes non excisées accouchent dans le monde et leurs bébés ne sont pas en moins bonne santé.

... il existe des traditions saines et malsaines. Une tradition saine est par exemple l'allaitement, ou le port du nourrisson sur le dos. La circoncision féminine est une tradition malsaine. Tout le monde peut faire le choix de respecter des traditions saines et de rejeter des traditions malsaines.

La vérité

Faits et légendes concernant la circoncision féminine

Les nombreuses idées reçues sur la circoncision féminine n'ont aucun rapport avec la réalité. Voici quelques idées reçues, et les faits à droite.

On dit ...

... que la circoncision de jeunes filles est motivée par la religion.

... que la circoncision chez les jeunes filles n'est pas différente de la circoncision chez les jeunes garçons.

... que la circoncision féminine protège la pureté et la virginité d'une jeune fille, et qu'elle assure la fidélité de la femme à son mari.

... que le clitoris va grandir s'il n'est pas excisé.

En fait ...

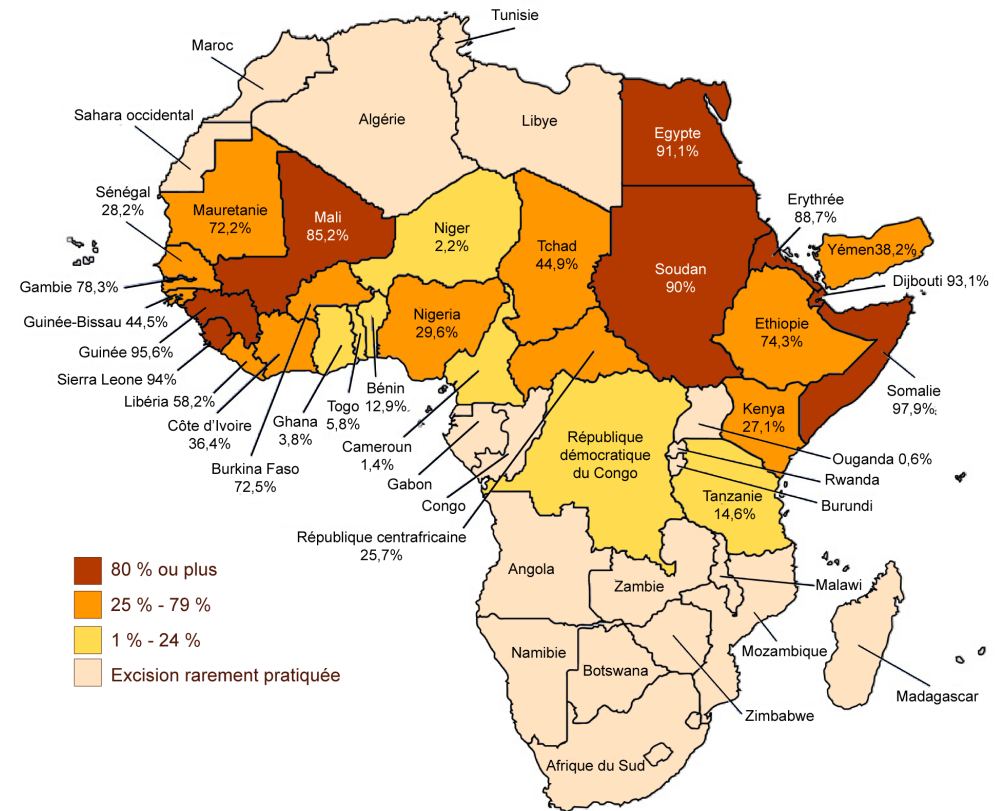
... aucune religion n'impose la circoncision féminine aux jeunes filles. L'origine de la circoncision féminine est antérieure à l'apparition des religions. Le Coran et la Bible ne mentionnent pas la circoncision féminine. C'est une tradition culturelle séculaire.

... la circoncision d'une jeune fille n'est pas anatomiquement comparable à la circoncision d'un jeune garçon.

... la circoncision féminine a une tout autre cause. La circoncision chez les jeunes filles doit servir à contrôler leur sexualité, alors que la circoncision chez les jeunes garçons se fait pour des raisons hygiéniques.

... le comportement d'une jeune fille est dicté par son éducation et ses qualités personnelles et spirituelles, et non par une circoncision ou une mutilation.

... le clitoris est un organe normal qui ne grandira pas excessivement.



Source : Pharos, www.meisjesbesnijdenis.nl



Pourquoi ?

Les parents font généralement exciser leurs filles pour respecter une tradition au sein de leur culture. Ils hésitent à ne pas exciser leur fille parce que tout le monde le fait.

Les parents ont peur que leur fille ne trouvera pas de mari et que la communauté la rejettera. Certaines communautés pensent que la circoncision féminine est liée à leur religion ; la tradition est alors difficile à changer.

Risques pour la santé

Il existe pourtant d'excellentes raisons de ne pas exciser une jeune fille. L'Organisation mondiale de la santé (OMS) s'oppose à toutes les formes de circoncision féminine parce que la circoncision féminine représente un risque pour la santé.

Conséquences physiques possibles :

- douleurs extrêmes ;
- perte de sang abondante ;
- risque d'infection ;
- risque de décès de la jeune fille.

Conséquences physiques possibles à long terme :

- complications lors des menstruations parce que le sang ne peut s'écouler normalement ;
- complications urinaires ;
- risque accru d'infection des voies urinaires (inflammation de la vessie) et des organes génitaux ;
- douleurs au niveau du ventre ;
- stérilité et incontinence dues à des infections ;
- cicatrisation ;
- risques accrus d'hémorragie pendant l'accouchement ;
- l'accouchement est souvent plus long que chez les femmes non excisées.

Conséquences possibles pour la sexualité :

- perte ou diminution de la sensibilité sexuelle ;
- douleurs pendant les rapports sexuels ;
- ces problèmes peuvent avoir des conséquences pour la relation avec le conjoint.

Conséquences psychologiques possibles :

- souvenirs douloureux de l'excision, parfois même un traumatisme ;
- dépression.